

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 23/03/2017 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 20 h 00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie France CORREARD

PRESENTS: Jacques NIVON
Marie France CORREARD
Emile MALLET
Marie BODY
Daniel GRANDIN
Fabrice ARNAUD
Ernst LOPES CARDOZO
Gérard NELH

Présence de Cécile Gauthier, secrétaire de Mairie

Le Maire remercie Cécile pour sa présence.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE :

Le compte rendu de la réunion du 13.02.2017 est approuvé à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016:

Les résultats du compte administratif 2016 sont les suivants :

- Section d'investissement :	Dépenses	155 365,50 €
	Recettes	202 587,19 €
	Résultat 2016	47 221,69 €
	Report 2015	- 54 475,21 €
	Résultat global au 31.12.16	-7 253,52 €
- Section de fonctionnement :	Dépenses	125 060,00 €
	Recettes	140 150,44 €
	Résultat 2016	+ 15 090,44 €
	Report 2015	+ 71 591,56 €
	Résultat global au 31.12.2016	+ 86 682,00 €

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

2 – PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2017:

Cécile présente point par point le projet de budget 2017 tel qu'il a été construit par la commission finances réunie le 2 Mars dernier. L'administration n'ayant pas encore transmis l'état fixant les dotations et les bases fiscales actualisées, il n'est pas possible de voter le budget. Une nouvelle réunion est programmée pour le lundi 10 Avril, sachant que cette année la date limite pour le budget prévisionnel est le 15 Avril.

3 – DELIBERATIONS COMPTABLES:

Suite à la présentation de Cécile, Marie France, 1ere adjointe, demande aux conseillers de se prononcer sur le compte de gestion du trésorier, le compte administratif et l'affectation des résultats

2016. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des membres présents, le Maire ne participant pas au vote.

4 – TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX :

Les taux d'imposition communaux seront fixés lors de la réunion du 10 Avril prochain.

5 – CHANGEMENT DE L'INDICE DE BASE DES INDEMNITES DES ELUS :

L'administration demande à ce que le Conseil Municipal délibère pour accepter le changement de l'indice servant de base pour le calcul des indemnités des élus. Désormais, celles-ci seront calculées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette modification représente une augmentation brut mensuelle de 15 € au total pour les 3 élus indemnisés.

6 – LOGICIEL COMPLEMENTAIRE JVS :

Suite à l'avancée de la dématérialisation de tous les documents et notamment de la réception des factures par internet, Cécile demande à ce qu'on s'équipe d'un logiciel complémentaire nommé JVS JOKER CHORUS PRO ; cout annuel 70 € HT. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

7 – LOYER APPARTEMENT ECOLE :

Suite au changement de locataire et à la suppression du garage, il a été nécessaire de recalculer le loyer suivant la formule imposée par le fait que le logement est conventionné « PALULOS PLUS ». Le loyer mensuel recalculé est de 485 € auquel nous proposons d'ajouter 15 € pour le jardin. Cette proposition est adoptée par 7 voix pour et 1 abstention.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Point sur les dossiers d'urbanisme en cours :** La « DP » déposée par la SCI « Les lades » pour la création d'une ouverture est revenue avec un avis favorable. Le « PC » demandé par la SCI « JBD » est toujours en cours d'instruction. Enfin, Jean Raspail a déposé une « DP » pour des modifications d'ouverture.
- **RDDECI :** La Préfecture a invité les Maires à une réunion d'information sur le nouveau règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI). Celui-ci prévoit un transfert de responsabilités entre le SDIS et Le Maire. La Commune doit d'ici fin 2017 mettre en place un plan d'action communal de lutte contre l'incendie.
- **Chemin du Col de Lazarier :** Un propriétaire riverain a entrepris des travaux importants sur ce chemin communal d'intérêt communautaire et ce sans autorisation préalable. Le Conseil demande au Maire d'adresser un courrier à la personne concernée.
- **ENS :** un comité de gestion a été programmé pour le 13 Avril prochain.
- **Relance du pastoralisme :** Deux réunions ont eu lieu avec l'ADEM et les propriétaires fonciers afin de définir les zones qui peuvent être pâturables et dont les propriétaires sont d'accord pour les mettre à disposition de l'AFP.